

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 27**5 janvier 2002****SOMMAIRE**

Altia Holding S.A., Luxembourg	1293	Griko Finance S.A.H., Luxembourg	1278
Apollo Global Derivatives, Sicav, Luxembourg	1293	Heyrel S.A., Luxembourg	1252
Carrelages Bausen, S.à r.l., Elvange	1260	Heyrel S.A., Luxembourg	1252
Collins Investments S.A.H., Luxembourg	1296	Hirsch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1279
Contracta Finance S.A.H., Luxembourg	1294	HongYun, S.à r.l., Luxembourg	1279
Cordius Invest S.A., Bruxelles	1290	Hovra S.A.H., Luxembourg	1295
ECP TTL & Cie, S.C.A., Luxembourg	1256	HQ.SE Portfolio, Sicav, Luxembourg	1253
ECP TTL & Cie, S.C.A., Luxembourg	1259	HQ.SE Portfolio, Sicav, Luxembourg	1255
European Medical Promotion S.A., Luxembourg	1260	ICM RE, International Credit Mutuel Reinsurance S.A., Luxembourg	1280
Eurotrust S.A., Luxembourg	1260	Ifip S.A., Luxembourg	1264
Excalibur S.A., Luxembourg	1262	Ilkanos S.A., Luxembourg	1279
Executive Hotels Aerogolf, S.à r.l., Luxembourg	1255	Immobilière du Port S.A., Luxembourg	1279
F.G.Ba, S.à r.l., Rodange	1262	International Advisors and Consultants S.A., Lu- xembourg	1280
Faldo Holding S.A., Luxembourg	1261	International Finance and Developping Soparfi S.A., Luxembourg	1282
Faldo Holding S.A., Luxembourg	1262	International Finance and Developping Soparfi S.A., Luxembourg	1282
Falun S.A. Holding, Luxembourg	1263	International Finance and Developping Soparfi S.A., Luxembourg	1282
Federica International S.A., Luxembourg	1263	International Finance and Developping Soparfi S.A., Luxembourg	1282
Federica International S.A., Luxembourg	1263	InterTransact S.A., Munsbach	1283
Fersa S.A., Luxembourg	1265	Intertaba S.A., Windhof-Koerich	1280
Fesbo S.A., Luxembourg	1265	Intertaba S.A., Windhof-Koerich	1281
Fichet-Bauche Luxembourg, S.à r.l., Schifflange	1264	Intertaba S.A., Windhof/Koerich	1280
Fiduciaire Kieffer & Cie S.A., Luxembourg	1265	Ipef II Holdings N°7 S.A., Luxembourg	1268
Finance.Com Holding S.A., Luxembourg	1266	Ipef II Holdings N°7 S.A., Luxembourg	1272
Finance.Com Holding S.A., Luxembourg	1267	Italia Discovery, Sicav, Luxembourg	1274
Finances et Valeurs S.A.H., Luxembourg	1259	J.B.S., S.à r.l., Mondorf-les-Bains	1281
Financière de l'Elbe S.A.H., Luxembourg	1268	J.I.T., Jordaki International Transport S.A., Remich	1276
Framas Holding S.A., Luxembourg	1265	Janek Holding S.A., Luxembourg	1293
Frazil S.A.H., Luxembourg	1292	Jängi Kremer & Fils, S.à r.l., Luxembourg	1284
Freya S.A., Luxembourg	1268	Jängi Kremer & Fils, S.à r.l., Luxembourg	1285
Fugilux S.A., Luxembourg	1273	Kariope S.A., Luxembourg	1282
Fugilux S.A., Luxembourg	1274	Kreizerbuch, S.à r.l., Hobscheid	1263
G.E. Finance S.A.H., Luxembourg	1267	Kreizerbuch, S.à r.l., Hobscheid	1263
Galapa S.A., Luxembourg	1260	Labrador Finance S.A., Luxembourg	1287
Gavi S.A., Luxembourg	1276	Lakeside Invest S.A.H., Luxembourg	1277
Gavi S.A., Luxembourg	1276	Larix S.A., Luxembourg	1287
Georges Faber Opticien, S.à r.l., Luxembourg	1277		
GIB International S.A., Luxembourg	1277		
Golden Gate S.A.H., Luxembourg	1277		
Grevlin S.A.H., Luxembourg	1279		
Griko Finance S.A., Luxembourg	1278		

Larix S.A., Luxembourg	1287	Mufilux S.A., Luxembourg	1289
Laudes S.A., Brouch-Mersch	1283	Néméa Immobilière S.A., Luxembourg	1281
Lawsun Group, S.à r.l., Bereldange	1288	New Capital Holding S.A., Luxembourg	1287
Lefèbvre Investissements S.A., Luxembourg	1289	Newera S.A., Luxembourg	1250
Lefèbvre Investissements S.A., Luxembourg	1289	Newera S.A., Luxembourg	1250
Libelle S.A., Luxembourg	1285	Newera S.A., Luxembourg	1250
Libelle S.A., Luxembourg	1286	Newera S.A., Luxembourg	1250
Librairie Clair Chêne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1288	Novalis Holding S.A., Luxembourg	1294
Librairie Clair Chêne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1288	Odyssee Investments Holding S.A., Luxembourg	1295
Librairie Clair Chêne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1288	Padona A.G., Luxembourg	1286
Librairie Clair Chêne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1288	Perdigao Overseas S.A., Luxembourg	1292
Librairie Clair Chêne, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1288	Profitrust S.A., Luxembourg	1292
Luxlife S.A., Luxembourg	1290	Sinopia Multi Bond Fund - Sinopia M.B.F., Sicav, Luxembourg	1295
Luxlife S.A., Luxembourg	1290	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	1291
Medical Soparfi S.A., Luxembourg	1278	(Gebr.) Termeer Beheermaatschappij B.V., S.à r.l., Mamer	1277
Mercury World Bond Fund, Sicav, Senningerberg-Luxembourg	1296	(G.) Termeer Holding B.V., S.à r.l., Mamer	1274
Milan International Funds, Sicav, Luxembourg	1294	UniGarant: Euro Stoxx 50 (2007)	1251
Mufilux S.A., Luxembourg	1289		

NEWERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 41.378.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signature.

(46871/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

NEWERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 41.378.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signature.

(46872/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

NEWERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 41.378.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signature.

(46873/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

NEWERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 41.378.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signature.

(46870/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

UniGarant: EURO STOXX 50 (2007).

Sonderreglement für den Fonds UniGarant: EURO STOXX 50 (2007) (Dezember 2001)

Für den UniGarant: EURO STOXX 50 (2007) ist das am 17. Mai 2000 im Mémorial veröffentlichte Verwaltungsreglement einschließlich einer ersten Änderung, die am 28. März 2001 und einer weiteren Änderung, die am 22. Mai 2001 ebendort veröffentlicht ist, integraler Bestandteil.

Ergänzend beziehungsweise abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements, das im Mémorial vom 5. Januar 2002 veröffentlicht ist.

Art. 19. Anlagepolitik

Ziel der Anlagepolitik von UniGarant: EURO STOXX 50 (2007) (der «Fonds») ist es, an den Kurssteigerungen des Dow Jones EURO STOXX 50^{®1} zu partizipieren. In diesem Zusammenhang garantiert die Verwaltungsgesellschaft, daß zum Laufzeitende des Fonds am 30. September 2007 der Liquidationserlös pro Anteil nicht unter 100,00 Euro liegt.

Das Fondsvermögen wird vorwiegend angelegt in Indexpartizipationsscheine sofern diese als Wertpapiere gem. Artikel 40, Abs. 1 des Luxemburger OGAW-Gesetzes gelten sowie in fest- und variabel verzinslichen Wertpapieren (einschließlich Zerobonds), die in einem OECD-Mitgliedstaat an Wertpapierbörsen oder an geregelten Märkten, die anerkannt, für das Publikum offen und deren Funktionsweise ordnungsgemäß, gehandelt werden.

Indexpartizipationsscheine sind Inhaberschuldverschreibungen, die am Kapitalmarkt begeben werden. Ihr Wert entspricht prinzipiell dem zu Grunde liegenden Indexstand, da sie eine unmittelbare Beteiligung verbrieft. Indexpartizipationsscheine unterscheiden sich von Optionsscheinen oder Optionen auf Indizes dadurch, daß sie keine Hebelwirkung aufweisen.

In Ergänzung zum Verwaltungsreglement dürfen für den Fonds auch Indexoptionsscheine, die an einer Börse oder einem geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden, gekauft oder verkauft werden. In Abweichung zu Artikel 4, Ziffer 7. Buchstaben b) und c) des Verwaltungsreglements darf die Summe der für den Erwerb von Optionsscheinen sowie für den Kauf von Optionen gezahlten Preise respektive Prämien 35% des Nettofondsvermögens nicht übersteigen. Außerdem wird sich die Verwaltungsgesellschaft im Rahmen der Anlagepolitik insbesondere der in Artikel 4, Ziffern 8. und 11. des Verwaltungsreglements aufgeführten Möglichkeiten bedienen.

Mit Ausnahme der Garantie, daß zum Laufzeitende des Fonds der Liquidationserlös pro Anteil nicht unter 100,00 Euro liegt, kann keine Zusicherung gegeben werden, daß die Ziele der Anlagepolitik erreicht werden. Diese Garantie ermäßigt sich für den Fall, daß steuerliche Änderungen während der Laufzeit der Fonds dazu führen, daß dem Fondsvermögen Zinsen oder Kapital nicht in voller Höhe zufließen. Der garantierte Mindestrücknahmepreis ermäßigt sich in diesem Fall in Höhe dieser Verringerung der Erträge des Fonds einschließlich entgangener Zinsen aus der Wiedieranlage.

Der Erwerb von Fondsanteilen sollte auf eine Haltedauer bis zum 30. September 2007 ausgerichtet sein.

Art. 20. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen

1. Fondswährung ist der Euro.

2. Die Ausgabe von Anteilen erfolgt am 12. April 2002 und wird anschließend eingestellt. Die Verwaltungsgesellschaft kann die Ausgabe von Anteilen jedoch auch nach diesem Zeitpunkt jederzeit bis spätestens zum 30. September 2007 wieder aufnehmen.

Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 3% des Anteilwertes. Der Ausgabeaufschlag wird zu Gunsten der Vertriebsstelle erhoben und kann nach Größenordnung des Kaufauftrages gestaffelt werden. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements abzüglich eines Dispositionsausgleiches des Anteilwertes, dessen Erlös dem Fonds zufließt.

Art. 21. Anteile

Die Anteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 22. Ertragsverwendung

Die im Fonds vereinnahmten Zins- und Dividendenerträge sowie sonstige ordentliche Erträge abzüglich Kosten werden nicht ausgeschüttet, sondern im Fondsvermögen thesauriert.

Art. 23. Depotbank

Depotbank ist die DZ BANK International S.A., Luxemburg.

Art. 24. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine jährliche Verwaltungsvergütung von bis zu 1,25 % auf das Netto-Fondsvermögen zu erhalten, die auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am letzten Bewertungstag des Rechnungsjahres zahlbar ist.

2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen ein jährliches Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe von bis zu 0,10%, das auf der Basis des kalendertäglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am letzten Bewertungstag des Rechnungsjahres zahlbar ist.

Die Depotbank erhält außerdem eine Bearbeitungsgebühr in Höhe von bis zu Euro 62,5 je Wertpapiertransaktion, die nicht über sie gehandelt wird.

Daneben werden ihr die an Broker zu zahlenden Kommissionen, Drittverwahrgebühren, ausgenommen soweit sie die im Clearstream Banking Aktiengesellschaft System verwahrfähigen Wertpapiere betreffen, sowie Transaktionskosten, die ihr in Rechnung gestellt werden, erstattet.

Die Depotbank erhält einen Ausgleich für alle Porto- und Versicherungsspesen, die ihr nachweislich durch den Versand effektiver Anteile der Investmentfonds im Rahmen der Abwicklung der Anteilumsätze entstanden sind.

Art. 25. Rechnungsjahr

Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 30. September, erstmals am 30. September 2002.

Art. 26. Dauer des Fonds

Die Laufzeit des Fonds ist auf den 30. September 2007 befristet. Abweichend von Artikel 12 des Verwaltungsreglements hat die Verwaltungsgesellschaft während der Dauer des Fonds nicht das Recht, den Fonds aufzulösen. Hiervon unberührt bleiben jedoch zwingende gesetzliche Gründe.

1© 1998 by DOW JONES Inc., alle Rechte vorbehalten

Dow Jones EURO STOXX 50 ist ein Warenzeichen der DOW JONES AND COMPANY, INC., und wurde zugunsten der UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. lizenziert.

Luxemburg, den 18. Dezember 2001.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82748/000/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

HEYREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 29.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 555, fol. 58, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEYREL S.A.

Signature

(46765/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

HEYREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 29.479.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue à Luxembourg le 3 mai 2001*

- L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Danton de son mandat d'administrateur et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat.

- L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Charles Hamer faite par le conseil d'administration dans sa séance du 3 mai 2001, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques Bensoussan,

- Madame Cécile Rambaud,

- Monsieur Jacques Maheaux,

mandats qui viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'année du 31 décembre 2003.

- L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de reconduire comme Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2001.

Pour HEYREL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46766/267/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

HQ.SE PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 33.101.

In the year two thousand one, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Glodsen, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HQ.SE PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, R.C. Luxembourg, number B 33.101. The articles of Incorporation of the Company have been amended several times, and for the last time by a deed of Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg on July 26, 2000, published in the Mémorial C, number 602 on August 23, 2000.

The extraordinary general meeting is opened at 3.00 p.m. by Mr Emile Kremer, employé de banque, residing at Hagen, acting as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine Kapp, employée privée, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Leclerc, employé privé, residing at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the statutes:

Art. 16. Redemption and conversion of shares

Next text for paragraph 4.

«The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the Valuation Day if written instructions have reached the Transfer Agent before 16.30 hours (Luxembourg time) on the Valuation Day; otherwise the order will be executed on the next Valuation Day.

2. Modification of the statutes:

Art. 18. Issuance of shares.

Next text for Paragraph 2.

«The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the Valuation Day if written instructions have been received before 16.30 hours (Luxembourg time) by the Transfer Agent on the Valuation Day; otherwise the order will be executed on the next Valuation Day.»

3. Ratification of the Appointment of a new Board Member and discharge to the leaving Board Member.

Proposal to ratify the appointment of Mr Rolf Ramstedt who has been appointed Director in replacement of Mr Nicklas Storåkers who resigned and proposal to grant discharge to Mr Nicklas Storåkers.

4. Miscellaneous.

II) The present meeting has been convened by convening notices sent by recorded mail on November 16, 2001 to all the shareholders of the Company.

Copies of the convening notices have been made available by the board of the meeting to the members of the meeting.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

IV) The attendance list shows that out of six hundred eighty-nine thousand six hundred seventy-five (689.675) shares representing the entire corporate capital, six hundred eighty thousand nine hundred and two shares are present or represented at the present extraordinary meeting.

The chairman then declared, and the persons attending the meeting acknowledged, that the quorum of presence required by law and the Articles of Associations of the Company are reached, that consequently the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 16, paragraph 4 of the Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

«The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the Valuation Day if written instructions have reached the Transfer Agent before 16.30 hours (Luxembourg time) on the Valuation Day; otherwise the order will be executed on the next Valuation Day.»

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 18, paragraph 2 of the Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

«The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the Valuation Day if written instructions have been received before 16.30 hours (Luxembourg time) by the Transfer Agent on the Valuation Day; otherwise the order will be executed on the next Valuation Day.»

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to ratify the appointment of Mr Rolf Ramstedt who has been appointed Director in replacement of Mr Nicklas Storåkers who resigned, and the meeting resolves to grant discharge to Mr Nicklas Storåkers.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately fifty-five thousand (55,000,-) Luxembourg Francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 3.15 p.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HQ.SE PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, R.C. Luxembourg, numéro B 33.101. L'acte de constitution a été rectifié à plusieurs reprises et notamment en dernier lieu par acte de Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence Luxembourg le 26 juillet 2000, publié au Recueil du Mémorial C n° 602 du 23 août 2000.

La séance est ouverte à quinze heures (15.00 heures) sous la présidence de Monsieur Emile Kremer, employé de banque, demeurant à Hagen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des statuts:

Art. 16. Rachat et conversion d'actions.

Nouveau texte pour le paragraphe 4.

«La valeur nette d'inventaire à prendre en considération est celle déterminée le jour de l'évaluation si des instructions écrites parviennent à l'Agent de Transfert avant 16.30 heures (heure de Luxembourg) le jour de l'évaluation; sinon l'ordre sera exécuté le jour de l'évaluation suivant.»

2. Modification des statuts:

Art. 18. Emission des actions.

Nouveau texte pour le paragraphe 2.

«La valeur nette d'inventaire à prendre en considération est celle déterminée le jour de l'évaluation si des instructions écrites parviennent à l'Agent de Transfert avant 16.30 heures (heure de Luxembourg) le jour de l'évaluation; sinon l'ordre sera exécuté le jour de l'évaluation suivant.»

3. Approbation de la nomination d'un nouveau administrateur et décharge à l'administrateur sortant.

Proposition d'approuver la nomination de Monsieur Rolf Ramstedt comme nouveau administrateur de la société en remplacement de Monsieur Nicklas Storåkers, démissionnaire et proposition de donner décharge à Monsieur Nicklas Storåkers.

4. Divers.

II) La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenus dans des lettres enregistrées envoyées le 16 novembre 2001 à tous les actionnaires de la Société.

Les copies de ces avis de convocation ont été mises à la disposition des membres de l'assemblée par le bureau de l'assemblée.

III) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

IV) Il résulte de la liste de présence que sur six cent quatre-vingt neuf mille six cent soixante-quinze (689.675) actions représentant l'intégralité du capital social, six cent quatre-vingt mille neuf cent deux (680.902) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le Président déclare ensuite, et les personnes assistant à l'assemblée le reconnaissent, que le quorum de présence requis par la loi et les statuts de la Société est atteint, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 16, paragraphe 4, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La valeur nette d'inventaire à prendre en considération est celle déterminée le jour de l'évaluation si des instructions écrites parviennent à l'Agent de Transfert avant 16.30 heures (heure de Luxembourg) le jour de l'évaluation; sinon l'ordre sera exécuté le jour de l'évaluation suivant.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 18, paragraphe 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La valeur nette d'inventaire à prendre en considération est celle déterminée le jour de l'évaluation si des instructions écrites parviennent à l'Agent de Transfert avant 16.30 heures (heure de Luxembourg) le jour de l'évaluation; sinon l'ordre sera exécuté le jour de l'évaluation suivant.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire procède à la nomination définitive de Monsieur Rolf Ramstedt qui a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Nicklas Storåkers, démissionnaire; l'assemblée décide de donner décharge à Monsieur Nicklas Storåkers pour l'exécution de son mandat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures quinze (15.15 heures).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kapp, E. Leclerc, E. Kremer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2001, vol. 513, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 19 décembre 2001.

J. Gloden.

(83006/213/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

HQ.SE PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 33.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 décembre 2001.

J. Gloden.

(83007/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

EXECUTIVE HOTELS AEROGOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1019 Luxembourg, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 25.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2000

1. L'assemblée a prolongé le mandat des gérants pour une durée indéterminée.

2. L'assemblée a nommé comme réviseur d'entreprise, ARTHUR ANDERSEN, Société Civile, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(46714/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

ECP TTL & CIE, S.C.A.
Société en commandite par actions,
(anc. ECP TELES & CIE S.C.A.).
Registered office: Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.545.

In the year two thousand and one, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present original deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) ECP TELES & CIE S.C.A., (R.C. Luxembourg, section B number 79.545) having its registered office at L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, incorporated by deed of the replaced notary, on December 7, 2000, not yet published (the «Company»).

The meeting is declared open at 11.00 a.m. and is presided by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Monique Tommasini, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Vincent Goy, company director, residing in Dudelange (Luxembourg).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1.- To acknowledge that all the 310 (three hundred and ten) existing shares of the company, paid up only to the extent of 25 % (twenty-five percent) at the time of its Incorporation, have now been entirely paid up in cash.

2.- To change the name of the Company to ECP TTL & CIE S.C.A.

3.- To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 619,000.- (six hundred and nineteen thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each to EUR 650,000.- (six hundred and fifty thousand Euros) divided into 6,500 (six thousand five hundred) shares, each with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) and to issue 6,190 (six thousand one hundred and ninety) new shares, each with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros), with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on against contributions in cash.

4.- To acknowledge to the extent necessary the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights in the share capital increase and to accept the subscription of the newly issued shares by TTL HOLDING S.A., a company existing under the laws of Niue, having its registered office in Niue, No 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi.

5.- To amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above share capital increase.

II.- The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance-list that out of the 310 (three hundred and ten) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting of shareholders acknowledges that, as per today, all the 310 (three hundred and ten) existing shares issued and only paid up to the extent of 25 % (twenty-five percent) of their nominal value, at the time of the Incorporation of the said Company, have now been fully paid up (100 %) in cash, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company from ECP TELES & CIE S.C.A., to ECP TTL & CIE S.C.A. and to amend article one of the articles of incorporation so as to read as follows:

Art. 1. Form.

There is hereby established among the subscribers, SIGNES I S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of Luxembourg, as associé commandité (hereinafter referred to as the «General Partner») and the other subscriber, TTL HOLDING S.A., as associé commanditaire, and all those who may become holders of shares hereafter, a société en commandite par actions, under the firm (raison sociale) of:

«ECP TTL & Cie S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»).»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred and nineteen thousand euros (EUR 619,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand

euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) to six hundred and fifty thousand euros (EUR 650,000.-) divided into six thousand five hundred (6,500) shares, each with a par value of one hundred euros (EUR 100.) and to issue six thousand one hundred and ninety (6,190) new shares, each with a par value of one hundred euros (EUR 100.-), with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on against contributions in cash.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders, comprising all the shares presently issued, acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the existing shareholders have totally or partly waived their preferential subscription rights and resolves to accept TTL HOLDING S.A., a company existing under the laws of Niue, established and having its registered office in Niue, No 2 Commercial Centre Square P.O.Box # 71, Alofi, to the subscription of the total six thousand one hundred and ninety (6,190) new shares.

Subscription and payment

There now appeared Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the prementioned company TTL HOLDING S.A.,

by virtue of a proxy given to him on June 21st 2001,

which proxies will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said company TTL HOLDING S.A. to the six thousand one hundred and ninety (6,190) newly issued shares of the Company and the said subscriber declares through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for each such new share by a contribution in cash. Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the six thousand one hundred and ninety (6,190) shares to the said subscriber as indicated hereabove as fully paid shares.

The subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its disposal the amount of six hundred and nineteen thousand euros (EUR 619,000.-) proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend the first sentence of Art. 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The corporate capital of the Company is set at six hundred and fifty thousand euros (EUR 650,000.-) divided into six thousand five hundred (6,500) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 11.30 a.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergencies between the two versions, the English version will prevail.

Pro-Fisco

For the purpose of registration, the aggregate amount of the beforementioned capital increase of six hundred and nineteen thousand euros (EUR 619,000.-) is equivalent to twenty-four Million nine hundred and seventy thousand three hundred and ninety-eight Luxembourg Francs (LUF 24,970,398.-).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at three hundred and forty thousand Luxembourg Francs.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ECP TELES & CIE S.C.A., (R.C. Luxembourg, section B numéro 79.545) ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 7 décembre 2000, non encore publié (la «Société»). L'assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Tommasini, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Constatation que toutes les 310 (trois cent dix) actions existantes de la Société, libérées lors de sa constitution seulement à hauteur de 25 % (vingt-cinq pour cent) sont désormais entièrement libérées en espèces.

2.- Modification de la dénomination sociale en ECP TTL & CIE S.C.A.

3.- Augmentation du capital social d'un montant de EUR 619.000,- (six cent dix-neuf mille Euros) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune à un montant de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euros) divisé en 6.500 (six mille cinq cents) actions chacune avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) et émission, contre apport en espèces, de 6.190 (six mille cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

4.- Renonciation par les actionnaires existants dans la mesure du possible à leur droit préférentiel de souscription dans l'augmentation de capital et acceptation de la souscription des actions nouvellement émises par TTL HOLDING S.A., une société de droit de Niue, ayant son siège social à Niue 2, Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi.

5.- Modification de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les 310 (trois cent dix) actions représentant l'entièreté du capital social émises toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération et avec le consentement du Gérant, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à la date d'aujourd'hui, toutes les 310 (trois cent dix) actions existantes, qui étaient libérées lors de la constitution de la Société seulement à hauteur de 25 % (vingt-cinq pour cent), sont désormais intégralement libérées (100 %) en espèces, preuve de cette libération a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de ECP TELES & CIE S.C.A. en ECP TTL & CIE S.C.A.; et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme

Il est établi entre SIGNES I S.A. en tant qu'actionnaire commandité (ci-après désigné «l'Actionnaire Commandité»), et TTL HOLDING S.A. en tant qu'actionnaire commanditaire (ci-après désigné «l'Actionnaire Commanditaire») et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination de ECP TTL & CIE S.C.A. (ci-après désignée la «Société»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de six cent dix-neuf mille Euros (EUR 619.000,-) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en 310 (trois cent dix) actions avec une valeur de cent Euros (EUR 100,-) chacune à un montant de six cent cinquante mille Euros (EUR 650.000,-) divisé en six mille cinq cents (6.500) actions, chacune avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et émission, contre apport en espèces, de six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) actions nouvelles, TTL HOLDING S.A., une société de droit de Niue, établie et ayant son siège social à Niue, N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi.

Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de TTL HOLDING S.A., prédésignée,

en vertu d'une procuration lui donnée le 21 juin 2001,

laquelle procuration, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la seule société susmentionnée aux six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) actions nouvellement émises par la Société et ledit souscripteur déclare par son mandataire valablement désigné de libérer intégralement les actions nouvelles par apports en espèces.

Sur ce l'assemblée générale décide d'accepter la dite souscription et le paiement par le souscripteur et décide d'attribuer les six mille cent quatre-vingt-dix (6.190) actions nouvelles audit souscripteur comme indiqué ci-avant comme actions entièrement libérées.

Le souscripteur déclare et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en espèces et que la somme de six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la manière suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000,-) divisé en six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.30 et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Pro Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée à hauteur de six cent dix-neuf mille euros (EUR 619.000,-) équivaut à vingt-quatre millions neuf cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-huit francs luxembourgeois (LUF 24.970.398,-).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de trois cent quarante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, M. Tommasini, V. Goy, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2001, vol. 861, fol. 5, case 5. – Reçu 249.704 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(46698A/239/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

ECP TTL & CIE, S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.545.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(46699A/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.911.

Contrat de domiciliation

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme holding FINANCES ET VALEURS S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 3 janvier 2001, pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46731/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

CARRELAGES BAUSEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5692 Elvange, 6, rue de Wintrange.

H. R. Luxemburg B 80.986.

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig die Kündigung von Herrn Norbert Fritz als Geschäftsführer anzunehmen.
Die Gesellschafter beschliessen einstimmig Herrn Aviano Georges, wohnhaft in L-8365 Hagen, 37, rue Principale, zum Geschäftsführer zu ernennen.

Die Gesellschaft ist durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten.

Luxemburg, den 19 juni 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2001, vol. 554, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46652/680/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

EUROPEAN MEDICAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 juin 2001.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Signature

(46711/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

EUROTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 23.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 juillet 2001.

Pour le conseil d'administration

Signature

(46712/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GALAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 59.256.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 31 août 2000

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slandzak
- Madame Céline Stein

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxemburg, le 25 juillet 2001.

P. Rochas

Administrateur

(46741/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.567.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Monsieur Massimo Longoni et Monsieur Lino Berti, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée FALDO HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.567,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné le 28 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 504 du 17 septembre 1997 page 24164,

et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire suivant constat d'augmentation du 6 avril 1999, publié au Mémorial C année 1999, page numéro 24224.

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 27 juin 2001,

un extrait en copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à dix millions quatre cent mille francs luxembourgeois (10.400.000,- LUF), représenté par 10.400 (dix mille quatre cent) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a, un capital autorisé qui est fixé à LUF 400.000.000,- (quatre cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 mai 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3.- Que dans sa réunion du 27 juin 2001, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de LUF 6.250.000,- (six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois),

pour le porter de son montant actuel de dix millions quatre cent mille francs luxembourgeois (10.400.000,- LUF) à LUF 16.650.000 (seize millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois),

par l'émission de 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à la totalité des six mille deux cent cinquante (6.250) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.250.000,- LUF),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La contre-valeur en liras italiennes de la somme de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.250.000,- LUF) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à seize millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois (16.650.000,- LUF), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante

«Le capital souscrit est fixé à seize millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois (16.650.000,- LUF) représenté par 16.650 (seize mille six cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000 (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 103.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Longoni, L. Berti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 9CS, fol. 61, case 7. – Reçu 62.500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001

J. Delvaux.

(46717/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.567.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 496/2001 en date du 27 juin 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46718/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

EXCALIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 64.956.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signatures.

(46713/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

F.G.BA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 25, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 82.691.

L'assemblée extraordinaire est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Monsieur Michel Ritter, demeurant 41, rue Principale à F-57330 Entringe	260 parts sociales
2) Monsieur Patrice Melis, domicilié 17, rue Principale à F-57330 Entringe	240 parts sociales
	500 parts sociales

Monsieur Michel Ritter, précité, cède 10 parts sociales à Monsieur Patrice Melis, précité.

La répartition des parts est la suivante:

Monsieur Michel Ritter	250 parts sociales
Monsieur Patrice Melis	250 parts sociales
	500 parts sociales

La présente vaut quittance du prix convenu entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.30 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2001.

M. Ritter / P. Melis

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2001, vol. 320, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46726/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FEDERICA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.888.

Les comptes annuels du 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 65, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(46721/307/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FEDERICA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.888.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société FEDERICA INTERNATIONAL S.A., tenue le 16 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, volume 555, folio 65, case 12, ce qui suit:

L'assemblée a désigné comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2006:

Monsieur David Solomon, employé privé, demeurant en principauté de Monaco, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Nicholas Karpusheff démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Pour la société.

(46722/307/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FALUN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Signature

(46719/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

KREIZERBUCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 103, rue de Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 47.899.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 22 septembre 2000, vol. 136, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46800/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

KREIZERBUCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 103, rue de Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 47.899.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 22 septembre 2000, vol. 136, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46801/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FICHET-BAUCHE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.
R. C. Luxembourg B 12.035.

L'an deux mille un, le onze juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FICHET-GAUCHE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 12.035, constituée suivant acte reçu en date du 16 mai 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 162 du 12 août 1974 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 17 janvier 2001, dont un extrait a été déposé en date du 20 mars 2001 au greffe du registre du commerce et des sociétés à Luxembourg en vue de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Nobert Franck, fondé de pouvoir à la COMPAGNIE D'ASSURANCES LE FOYER, demeurant à L-1537 Luxembourg, 14, rue des Foyers.

2.- La société anonyme de droit français FICHET-BAUCHE, ayant son siège social à F-78141 Vélizy-Villacoublay (France), 15-17, avenue Morane Saulnier.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Jacques Brusco, directeur de société, demeurant à Niederpallen, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date des 25 juin 2001 et 5 juillet 2001, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Schifflange, à compter du 1^{er} août 2001, et en conséquence de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Schifflange.»

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse de la société à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck, à compter du 1^{er} août 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-J. Brusco, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

M. Thyes-Walch.

(46727/233/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

IFIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2000

Le mandat du Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

IFIP S.A.

G. Calogero / C. Hoffmann

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46780/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FERSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.559.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 5 avril 2001

Le conseil d'administration décide la nomination de Madame Patrizia Boldoni au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Le conseil décide la nomination de Madame Patrizia Boldoni au poste d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46724/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FESBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.560.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 5 avril 2001

Le conseil d'administration décide la nomination de Monsieur Corrado Ferlino au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Le conseil décide la nomination de Monsieur Corrado Ferlino au poste d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46725/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FIDUCIAIRE KIEFFER & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 57, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 57.065.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Pour le gérant

Signature

(46728/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FRAMAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.878.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 18 juillet 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Derose Thérèse de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 18 juillet 2001 M. Verdin-Pol, employé privé, domicilié professionnellement aux 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

FRAMAS HOLDING S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46737/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FINANCE.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.048.

L'an deux mille un, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINANCE.COM HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 76.048, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 698 du 27 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Eefje Van den Auweland, juriste, demeurant à Zandhoven (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg). L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à St. Hubert (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de soixante-neuf mille Euros (69.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à un montant de cent mille Euros (100.000,- EUR) par la création et l'émission de six mille neuf cents (6.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

2.- Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles par BRYCE INVEST S.A., une société anonyme holding, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante

«Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-neuf mille Euros (69.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à un montant de cent mille Euros (100.000,- EUR) par la création et l'émission de six mille neuf cents (6.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont partiellement ou totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société BRYCE INVEST S.A., une société anonyme holding, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société BRYCE INVEST S.A., prédésignée, ici représentée par Madame Eefje Van den Auweland, juriste, demeurant à Zandhoven (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 19 juin 2001;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

laquelle société, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire toutes les six mille neuf cents (6.900) actions nouvellement émises et a déclaré les libérer intégralement en numéraire de sorte que la somme de soixante-neuf mille

Euros (69.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et décide que ce même article trois des statuts de la société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pro Fisco

Pour les besoins du fisc, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur de soixante-neuf mille Euros (69.000,- EUR) est l'équivalent de deux millions sept cent quatre vingt-trois mille quatre cent cinquante-trois francs luxembourgeois (2.783.453,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Van den Auwelant, B. D. Klapp, P. Angé, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2001, vol. 859, fol. 93, case 7. – Reçu 27.835 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(46729/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FINANCE.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 76.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(46730/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

G.E. FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 53.992.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mai 2001

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 30.986,69.

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 13,31 de sorte qu'il s'établisse à EUR 31.000 sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa.

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions sans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente»

Luxembourg, le 6 juin 2001.

P. Font.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 555, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46745/230/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FINANCIERE DE L'ELBE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.029.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 10 mars 1999

Résolution

Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le conseil d'administration décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 1999, et de remplacer dans les statuts toutes références à l'ECU par des références à l'euro.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de EUR en euro.

Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille (450.000,-) euros (450.000,- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

En conséquence, le conseil d'administration se chargera de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46735/009/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FREYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.398.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FREYA S.A.

Signature

Un administrateur

(46738/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

IPEF II HOLDINGS N° 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.955.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée IPEF II HOLDINGS N° 7 S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux en date du 8 mars 1999, publié au Mémorial C année 1999, page numéro 19752,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de constat d'augmentation de capital reçu par le même notaire en date du 22 mars 1999, publié au Mémorial C année 1999, page numéro 22515,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 68.955.

Ladite société a un capital social actuel de LUF 14.750.000 (quatorze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il appelle au fonction de scrutateur Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions représentatives du capital social.

2. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en Euro, au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de sorte qu'il s'établisse à EUR 365.642,94, représenté par 14.750 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 642,94, en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 365.642,94 à EUR 365.000,- sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 14.750 actions représentatives du capital social,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

4. Remplacement des 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions représentatives du capital social, par 36.500 (trente-six mille cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur, et attribution des actions nouvelles aux actionnaires au prorata des actions anciennes détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

5. Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 10,- (dix Euro).

6. Augmentation du capital social souscrit de EUR 830.000 (huit cent trente mille Euro), en vue de porter le capital social actuel de EUR 365.000,- (trois cent soixante-cinq mille Euro) à EUR 1.195.000,- (un million cent quatre-vingt-quinze mille Euro), par la création de 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

7. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital ci-dessus, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

8. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire par l'autre actionnaire.

9. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euro), divisé en 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 27 juin 2006, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

10. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

11. Modification subséquente de l'article 5 et 6 des, version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

The authorized capital of the Corporation is set at EUR 3,000,000.- (three million Euro), divided into 300,000 (three hundred thousand) authorized shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) per share.

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 1,195,000 (one million one hundred and ninety-five thousand Euro), divided into 119,500 (one hundred and nineteen thousand five hundred) shares with a par value of EUR 10.- per share.

The shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Furthermore the board of directors of the Corporation is authorized and instructed to issue future shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on June 27, 2006, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Version française:

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'Actions

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euro), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Le capital social de la société est fixé à EUR 1.195.000,- (un million cent quatre-vingt-quinze mille Euro), divisé en 119.500 (cent dix-neuf mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

La société ne considérera comme propriétaire des actions que ceux dont le nom figure sur le registre des actions nominatives.

Des certificats attestant de telles inscriptions peuvent être délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominative sera effectuée par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenteurs de mandats pour agir de la sorte. La cession pourra de même être effectuée par le dépôt à la société des certificats dûment endossés par le cédant.

La société pourra racheter ses propres actions dans les limites imposées par la loi.

Art. 6 Augmentation de capital

Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications de statuts telles que décrites à l'article 18 ci-après.

De plus, le conseil d'administration de la société est autorisé à émettre des nouvelles actions à concurrence du capital autorisé en une fois ou en partie et en temps qu'il appartiendra, pendant un période expirant le 27 juin 2006, en décidant d'émettre des actions représentant soit entièrement ou en partiellement une telle augmentation et d'accepter les souscriptions de ces actions en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est en outre autorisé à déterminer les conditions de telles souscriptions.

Chaque fois que le conseil d'administration effectuera des augmentations de capital, telles qu'autorisées ci-avant, l'article 5 des statuts de la société sera modifié afin de refléter le résultat de telles opérations et le conseil d'administration devra prendre ou autoriser les mesures nécessaires dans le but d'obtenir exécution et publication de tels modifications, en concordance avec la loi.

12. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions représentatives du capital social,

et de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en Euro, au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, avec effet au 1^{er} janvier 2001,

de sorte qu'il s'établisse, après conversion, à EUR 365.642,94, représenté par 14.750 actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit converti à concurrence de EUR 642,94

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 365.642,94 à EUR 365.000,-

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 14.750 actions représentatives du capital social,

par le transfert du montant de la réduction à un compte de réserve spécial, dont il ne peut être disposé que pour procéder à une augmentation de capital ou à une réduction de capital, en suivant la procédure de la réduction de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les 14.750 (quatorze mille sept cent cinquante) actions représentatives du capital social, par 36.500 (trente-six mille cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur,

et d'attribuer ces actions nouvelles aux actionnaires au prorata des actions anciennes détenues, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 10,- (dix Euro).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 830.000,- (huit cent trente mille Euro),

en vue de porter le capital social actuel de EUR 365.00,- (trois cent soixante-cinq mille Euro) à EUR 1.195.000,- (un million cent quatre-vingt-quinze mille Euro),

par la création de 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Souscription et Libération

Alors est intervenue, la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle même représentée par Messieurs Lino Berti et Massimo Longoni, préqualifiés, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 juin 2001,

laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 830.000 (huit cent trente mille). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Renonciation

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 26 juin 2001, laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euro), divisé en 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (dix Euro) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 27 juin 2006, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Septième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier les articles 5 et 6 des statuts, version anglaise et française, pour leur donner dorénavant la teneur suivante.

Version anglaise:**Art. 5. Capital - Shares and share certificates**

The authorized capital of the Corporation is set at EUR 3,000,000.- (three million Euro), divided into 300,000 (three hundred thousand) authorized shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) per share.

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 1,195,000 (one million one hundred and ninety-five thousand Euro), divided into 119,500 (one hundred and nineteen thousand five hundred) shares with a par value of EUR 10.- per share.

The shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Furthermore the board of directors of the Corporation is authorized and instructed to issue future shares up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on June 27, 2006, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, Article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Version française:

Art. 5. Capital - Actions- Certificats d'Actions

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euro), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Le capital social de la société est fixé à EUR 1.195.000,- (un million cent quatre-vingt-quinze mille Euro), divisé en 119.500 (cent dix-neuf mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

La société ne considérera comme propriétaire des actions que ceux dont le nom figure sur le registre des actions nominatives.

Des certificats attestant de telles inscriptions peuvent être délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominative sera effectué par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenteurs de mandats pour agir de la sorte. La cession pourra de même être effectuée par le dépôt à la société des certificats dûment endossés par le cédant.

La société pourra racheter ses propres actions dans les limites imposées par la loi.

Art. 6 Augmentation de capital

Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications de statuts telles que décrites à l'article 18 ci-après.

De plus, le conseil d'administration de la société est autorisé à émettre des nouvelles actions à concurrence du capital autorisé en une fois ou en partie et en temps qu'il appartiendra, pendant un période expirant le 27 juin 2006, en décidant d'émettre des actions représentant soit entièrement ou en partiellement une telle augmentation et d'accepter les souscriptions de ces actions en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est en outre autorisé à déterminer les conditions de telles souscriptions.

Chaque fois que le conseil d'administration effectuera des augmentations de capital, telles qu'autorisées ci-avant, l'article 5 des statuts de la société sera modifié afin de refléter le résultat de telles opérations et le conseil d'administration devra prendre ou autoriser les mesures nécessaires dans le but d'obtenir exécution et publication de tels modifications, en concordance avec la loi.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française des articles 5 et 6, la version anglaise fera foi.

Evaluation - frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'acte qui précède, est estimé approximativement à LUF 420.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, J.-J. Josset, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 9CS, fol. 61, case 10. – Reçu 334.821 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

J. Delvaux.

(46792/208/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

IPEF II HOLDINGS N° 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.955.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2001, acté sous le n° 494/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

(46793/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FUGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.285.

L'an deux mille un, le dix juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FUGILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.285,

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 33.276,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 1.068.000,- (un million soixante-huit mille Euro) divisé en 1.780 (mille sept cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 600 (six cents Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélie Rauscher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.780 (mille sept cent quatre-vingt) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social souscrit de EUR 199.200,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent Euros) en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 1.068.000,- (un million soixante-huit mille Euros) à EUR 868.800,- (huit cent soixante-huit mille huit cents Euros) par le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 600,- (six cents Euros) par action et annulation des actions portant les numéros 1449 à 1780.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à EUR 868.800,- (huit cent soixante-huit mille huit cents Euros), divisé en mille quatre cent quarante-huit (1.448) actions d'une valeur nominale de EUR 600,- (six cents Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, de l'unanimité de tous les actionnaires représentant la totalité du capital social, décide de réduire le capital social souscrit de EUR 199.200,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent Euros),

en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 1.068.000,- (un million soixante-huit mille Euro) à EUR 868.800,- (huit cent soixante-huit mille huit cents Euro),

par le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 600,- (six cents Euro) par action et annulation des actions portant les numéros 1449 à 1780.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3ème alinéa de la loi sur les sociétés.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités d'annulation des actions anciennes, et d'accomplir les autres actes en vue de la réalisation de la décision qui précède.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante :

«Le capital souscrit est fixé à EUR 868.800,- (huit cent soixante-huit mille huit cents Euro), divisé en 1.448 (mille quatre cent quarante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 600,- (six cents Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : D. Murari, A. Rauscher, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 130S, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001

J. Delvaux.

(46739/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FUGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.285.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juillet 2001, acté sous le ne° 541/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

(46740/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

G. TERMEER HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.749.

The balance sheet as at June 30, 2000, registered in Luxembourg, on 24 July 2001, vol. 555, fol. 92, case 6, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 25 July 2001.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, 25 July 2001.

(46744/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

ITALIA DISCOVERY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.073.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, a company incorporated under the Laws of France, with its Registered Office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, represented by Mrs Pascale Bartz, bank employee, residing in Thionville (France), pursuant to a proxy dated in Paris / France, on June, 26th, 2001, which will remain to this document to be filed with the registration authorities,

hereafter named «sole shareholder»,

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

1.- The société anonyme qualifying as an investment company with variable share capital «société d'investissement à capital variable» under the name of ITALIA DISCOVERY, established and with registered office in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, hereafter named the «Company»,

has been constituted according to a deed received by Maître Reginald Neuman, notary with registered office in Luxembourg, on November 27th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2, on January 2nd 2001, and entered in the «registre de commerce et des sociétés» at Luxembourg, section B under number 79.073.

2. - The Company's capital amounts to thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) fully paid-up, divided into three (3) shares without par value.

- 3.- The sole shareholder has become the sole owner of all the shares of ITALIA DISCOVERY.
- 4.- The sole shareholder herewith decides to dissolve ITALIA DISCOVERY with immediate effect.
- 5.- The sole shareholder declares that the liabilities have been settled, that the liquidation of the Company is accomplished, without prejudice to the fact that it is personally responsible for all the social commitments.
- 6.- Full discharge is granted to the members of the Board of Directors and the statutory auditors.
- 7.- The Company's documents and books will be kept for a period of five (5) years at the former registered offices of the Company, in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
- 8.- Thereupon the three (3) registered shares have been cancelled and deleted from the share register in the presence of the notary.

For the necessary publications and filings, all the powers are granted to the holder of a valid copy of these presents.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the present.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, une société de droit français, avec siège social à 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris,

représentée par Madame Pascale Bartz, employée de banque, demeurant à Thionville (France),

aux termes d'une procuration donnée à Paris / France, le 26 juin 2001, qui restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

Laquelle comparante, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit

1.- La société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de ITALIA DISCOVERY, avec siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 2 du 2 janvier 2001, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.073.

2.- Le capital social s'élève à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) entièrement libéré, représenté par trois (3) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- L'actionnaire unique est devenu le seul titulaire de toutes les actions de ITALIA DISCOVERY.

4.- L'actionnaire unique décide présentement de dissoudre ITALIA DISCOVERY avec effet immédiat.

5.- L' actionnaire unique déclare que les dettes ont été réglées et que la liquidation de la société est achevée, sans préjudice du fait qu'il est personnellement responsable de tous engagements sociaux.

6.- Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administrateurs et aux réviseurs d'entreprises.

7.- Les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société, à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

8.- Sur ce les trois (3) actions nominatives représentant le capital social de la société ont été annulées par oblitération au registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française, à la requête de la personne comparante, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée, comme préindiqué, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bartz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 130S, fol. 17, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

R. Neuman.

(46794/226/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GAVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 71.716.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46742/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GAVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 71.716.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 17 juillet 2001 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000 comme suit:

Résultats reportés au 31 décembre 2000	227.563,- GBP
Bénéfice de l'exercice 2000	3.372.008,- GBP
Distribution dividendes	3.093.705,- GBP
Solde à reporter	505.866,- GBP

- l'assemblée a décidé de ratifier la décision du conseil d'administration du 20 décembre 2000 concernant la distribution d'un dividende intérimaire d'un montant de GBP 3.093.705 à ABN AMRO BANK B.V. dû pour la période du 17 décembre 1999 au 16 décembre 2000;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs de classe A:

M. David Munt

M. Paul Hopkinson

Mme Rosemary Prudence Thorne

et à l'ABN AMRO BANK N.B., Brussels Branch, en sa qualité d'administrateur de classe B, ainsi qu'au commissaire aux comptes KPMG AUDIT,

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur David Munt avec effet au 6 juillet 2001 et de lui donner décharge de son mandat pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 6 juillet 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs Madame Rosemary Prudence Thorne et Monsieur Paul Hopkinson (administrateurs classe A) et ABN AMRO BANK N.V. Brussels Branch (administrateur classe B) ainsi que le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Pour GAVI S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46743/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

J.I.T., JORDAKI INTERNATIONAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 73.117.

Il résulte d'une lettre datée du 31 mai 2001 et adressée à la société J.I.T., JORDAKI INTERNATIONAL TRANSPORT S.A., que la société INTERANTIONAL AUDITING SERVICES S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (BVI), démissionne avec ce jour, de son poste de commissaire aux comptes de la société J.I.T. JORDAKI INTERNATIONAL TRANSPORT S.A., R. C. S. section B n° 73.117.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46798/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GEBR. TERMEER BEHEERMAATSCHAPPIJ B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.739.

The balance sheet as at June 30, 2000, registered in Luxembourg, on 24 July 2001, vol. 555, fol. 92, case 6, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 25 July 2001.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, 25 July 2001.

(46747/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GEORGES FABER OPTICIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.984.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2001, vol. 168, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 20 juillet 2001.

(46753/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

**GIB INTERNATIONAL, Société Anonyme,
(anc. GB INTERNATIONAL).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.544.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.
(46754/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GOLDEN GATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.143.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 535, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(46756/307/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LAKESIDE INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 62.790.

Extrait du contrat de domiciliation

Parties:

Société domiciliée: LAKESIDE INVEST S.A.H., Société Anonyme, établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Domiciliaire: Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, Avocats à la Cour, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Durée: indéterminée.

Pour extrait conforme aux fins de dépôt et inscription au Registre de Commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

° Jean Brucher

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46803/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GRIKO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.523.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GRIKO FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(46760/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GRIKO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.523.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 10 juillet 2001*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration:

MM. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

GRIKO FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46761/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

MEDICAL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 41.657.

*Extrait du contrat de domiciliation**Parties*

Société domiciliée: MEDICAL SOPARFI S.A., Société Anonyme, établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Domiciliataire: Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, Avocats à la Cour, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Durée

Indéterminée.

Pour extrait conforme, aux fins de dépôt et inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

J. Brucher

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46838/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46759/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 21, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 13.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2001.
Pour HIRSCH, S.à r.l.
Signature
(46767/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

HongYun, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2001, vol. 168, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wasserbillig, le 20 juillet 2001.
(46779/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

IMMOBILIERE DU PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.596.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 23.665,02 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2001. Signature.
(46782/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.199.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
tenue le 12 avril 2001 à 11.00 heures à Luxembourg*

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
L'Assemblée prend acte de la démission de M. Joseph Winandy de ne pas demander le renouvellement de son mandat et le remercie pour sa précieuse collaboration.
L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'Administrateur:
COSAFIN, Société Anonyme, ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.
Par ailleurs, l'Assemblée Générale Statutaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de MM. Henryk Grauer, David Jachir, Manuel Margulies, Koen Lozie et Jean Quintus.
Le mandat des Administrateurs viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

L'assemblée décide de nommer Pierre Schill, Réviseur d'Entreprises, 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46781/009/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

INTERNATIONAL ADVISORS AND CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 37.444.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 juillet 2001.

Signatures.

(46783/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

ICM RE, INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 67, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL REINSURANCE.

(46784/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

INTERTABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof/Koerich.
R. C. Luxembourg B 5.881.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

(46788/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

INTERTABA, Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.
R. C. Luxembourg B 5.881.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2001 que le Conseil d'Administration est composé comme suit:

1. Décharge aux administrateurs et au commissaire;

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Gerrit de Bruin, Area Director Benelux & Scandinavia/Finland, demeurant à NL-2061 AK Bloemendaal, 1, Mesdaglaan, Pays-Bas,

- Monsieur Heinrich Christen, Vice-President Finance P.M. European Union Region, demeurant à CH-1008 Jouxten-Mézery, 5, Chemin des Memises, Suisse,

- Monsieur Jos Arkes, Director Sales, demeurant à NL-1316 VL Almere, 27, Aan de Wind, Pays-Bas.

Sont nommés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002.

3. L'assemblée décide de convertir le capital en euros à partir du 1^{er} janvier 2002 et d'augmenter ce capital à trente et un mille euros (31.000,- EUR) à compter de cette date. Cette augmentation sera effectuée par un prélèvement de LUF 537,- sur le bénéfice à reporter de la société.

Luxembourg, le 17 juillet 2001.

Pour *INTERTABA S.A.*

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46789/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

INTERTABA, Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 5.881.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration extraordinaire
 tenue au siège social de la société le 12 juillet 2001*

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de *INTERTABA S.A.* que:

Les pouvoirs tels qu'ils ont été fixés par le Conseil d'Administration du 5 juin 1998 et publiés au Mémorial du 2 septembre 1998 sous le numéro C 623 sont supprimés et remplacés par les pouvoirs tels que définis ci-après.

Peuvent signer deux à deux et conjointement pour un montant illimité:

- Monsieur Paul Maas, Director Finance & Administration, demeurant à B-6500 Bruxelles, 42, rue Souveraine.
- Monsieur Frédéric Petit, Financial Controller, demeurant à B-6500 Renlies, 10, rue Cuquegnies.

Luxembourg, le 17 juillet 2001.

Pour *INTERTABA S.A.*

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46790/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

J.B.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 31.366.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour *JBS, S.à r.l.*

Signature

(46797/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 41.332.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2000

	LUF
Résultat de l'exercice	- 1.713.194
Résultat reporté	- 311.575
Résultat à affecter	- 2.024.769
Résultat reporté	- 2.024.769
Résultat affecté	- 2.024.769

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2001.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Signature

(46868/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

INTERNATIONAL FINANCE AND DEVELOPPING SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.984.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2001 que, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros et ce, avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Par application du taux de conversion de 1,- =40,3399 LUF, le capital social de LUF 1.250.000,- est ainsi converti en 30.986,69.

En conséquence, tous les autres postes du bilan sont convertis en euros aux taux officiels.

En conséquence, le premier et 4^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (2.478.935,25), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46785/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

INTERNATIONAL FINANCE AND DEVELOPPING SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.984.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(46786/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

INTERNATIONAL FINANCE AND DEVELOPPING SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.984.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(46787/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

KARIOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.720.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Signatures.

(46799/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

InterTransact S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, parc d'Activités Syrdall.
H. R. Luxemburg B 77.327.

Im Jahre zweitausendeins, den 18. Juli.

Versammelte sich die Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft InterTransact S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2 parc d'activité Syrdall.

Gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. August 2000, eingetragen beim Handel- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 77.327, veröffentlicht am 23. Januar 2001 im Mémorial C Nr. 44.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und fand unter dem Vorsitz von Herrn Gert Rautenberg, Kaufmann, wohnhaft in L-7302 Steinsel, 16, In der Acht statt.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Karl-Heinz Brune, Geschäftsführer, wohnhaft in L-5371 Schuttrange, 16, rue Hoimesbusch.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herr Stephan Jeandey, Kaufmann, wohnhaft in D-54293 Konz, 89, Könennerstrasse.

Der Präsident erklärte dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft InterTransact sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste wird sichtlich, dass alle 9.500 stimmberechtigten Aktien in der gegenwärtigen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1. Ernennung von Jan Lux, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-5367 Schuttrange, 63, rue Principale zum Geschäftsführer («administrateur-délégué») mit alleiniger Unterschrift. Bei jedem Geschäftsfall ist eine Unterschrift des Geschäftsführers («administrateur-délégué») notwendig (droit de cosignature obligatoire).

Die Hauptversammlung bestätigt die Tagesordnung und nimmt folgenden Beschluss einstimmig vor:

Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Jan Lux, zum Geschäftsführer («administrateur-délégué») zu ernennen mit alleiniger Unterschrift und dem «droit de cosignature obligatoire».

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz der Gesellschaft, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, gebräuchlichem vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle den gegenwärtigen Beschluss unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rautenberg, Knecht, K.-H. Brune, J. Lux, S. Jeandey.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46791/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LAUDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7416 Brouch-Mersch, 43, rue du Village.
R. C. Luxemburg B 41.157.

*Assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2001**Résolutions*

L'assemblée décide:

- de nommer Madame Antoinette Reding, sans état, demeurant à L-7233 Bereldange, 19, Cité Grand-Duc Jean, comme administrateur de la société,
- de nommer la société anonyme UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, comme commissaire de la société,
- de renouveler les mandats des administrateurs, désignés ci-après, venus à l'échéance en 1998:
 - a) Madame Antoinette Neyer, sans état, demeurant à L-7416 Brouch/Mersch, 43, rue du Village,
 - b) Monsieur Marc Meyer, steward, demeurant à L-7416 Brouch/Mersch, 43, rue du Village.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46806/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

JÄNGI KREMER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck.

L'an deux mille un, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur John Kremer, maître-ferblantier, demeurant à Luxembourg.

2.- Monsieur Marc Kremer, maître-ferblantier, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée JÄNGI KREMER & FILS, S.à r.l., avec siège social à L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 117 du 29 mars 1994.

- Que le capital social de la société est fixé à un million de francs (1.000.000,- Frs.) francs, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille francs (10.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

Lors de la constitution de la société JÄNGI KREMER & FILS, S.à r.l., le capital social a été souscrit de la manière suivante:

- par Monsieur Jängi Kremer à raison de vingt (20) parts sociales,
- par Monsieur John Kremer à raison de quarante (40) parts sociales,
- par Monsieur Marc Kremer à raison de quarante (40) parts sociales.

Monsieur Jängi Kremer était marié avec Madame Simone Kons, sans état, demeurant à Luxembourg, sous le régime de la communauté universelle avec attribution de la totalité de cette communauté au profit du survivant d'eux suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, le 16 novembre 1987. Monsieur Jängi Kremer est décédé intestat à Luxembourg, le 26 août 1998. En vertu des stipulations du prédit contrat de mariage, toute la communauté universelle appartient à l'épouse survivante Madame Simone Kolas.

Première résolution

L'assemblée constate les cessions par Madame Simone Kremer Kons, prédite, de:

- dix (10) parts sociales, à Monsieur John Kremer, préqualifié;
- dix (10) parts sociales, à Monsieur Marc Kremer, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article sept (7) des statuts et Messieurs John Kremer et Marc Kremer, agissant en leur qualité de gérants de ladite société les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits, sont propriétaires des parts sociales leurs cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de un million de francs (1.000.000,- Frs.) en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (24.789,35 EUR), au cours de 40,3399 LUF=LEUR.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix virgule soixante-cinq euros (210,65 EUR), pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (24.789,35 EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de deux cent dix virgule soixante-cinq euros (210,65 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- Frs.) chacune par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante Euros (250,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur John Kremer, maître-ferblantier, demeurant à Luxembourg, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Marc Kremer, maître-ferblantier, demeurant à Luxembourg, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 8.497,59 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Kremer, J. Kremer, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2001, vol. 515, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2001.

J. Seckler.

(46795/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

JÄNGI KREMER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

J. Seckler.

(46796/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LIBELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.201.

L'an deux mille un, le dix juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée LIBELLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 75.201, prise en sa réunion du 5 juillet 2001,

un extrait des résolutions de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que la société LIBELLE S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 25.506.

2.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente cinq mille Euro (EUR 35.000,-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a, à côté du capital souscrit, un capital autorisé qui est fixé à cinq cent mille Euro (EUR 500.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

4.- Que les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 mars 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de cinq cent trente cinq mille Euro (EUR 535.000,-). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

5.- Que dans sa réunion du 5 juillet 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de EUR 100.000,- (cent mille Euro),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de trente cinq mille Euro (EUR 35.000,-) à cent trente cinq mille Euro (EUR 135.000,-) par la création de dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, qui souscrit à toutes les dix mille (10.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de EUR 100.000,- (cent mille Euro),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

6.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 100.000,- (cent mille Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

7.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à cent trente cinq mille Euro (EUR 135.000), de sorte que l'article 5, premier et deuxième alinéa des statuts auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à cent trente cinq mille Euro (EUR 135.000), représenté par treize mille cinq cents (13.500) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à quatre cent mille Euro (EUR 400.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 76.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol 130S, fol. 30, case 12. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

J. Delvaux.

(46810/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LIBELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.201.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 542/2001 en date du 10 juillet 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46811/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

PADONA A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 29.010.

AUSZUG

Auflösung

Es erhellt aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg), am 18. Juni 2001, einregistriert zu Esch an der Alzette, am 20. Juni 2001, Band 859, Blatt 89, Feld 5, dass die Aktiengesellschaft PADONA A.G., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 69, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht zu Luxemburg, unter Nummer 29.010, gegründet wurde, gemäss notarieller Urkunde vom 8. September 1988, veröffentlicht im Mémorial C von 1988 Seite 16212, mit einem Gesellschaftskapital von zwei Millionen Luxemburger Franken (LUF 2.000.000,-), eingeteilt in zweihundert (200) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je zehntausend Luxemburger Franken (LUF 10.000,-), durch Beschluss des alleinigen Aktionärs und nach Vereinigung aller Aktien in seiner Hand, rechtlich aufgelöst wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 23. Juli 2001.

J.-J. Wagner.

(46885/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 23.556.

Le bilan et annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 555, fol. 83, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

(46804/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 23.556.

Extrait de la résolution prises par l'assemblée générale statutaire tenue en date du 16 mai 2000

La continuation des activités de la société est décidée malgré la perte dépassant le capital social pour les comptes au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

LARIX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46805/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LABRADOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 48.112.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 1994, acte publié au Mémorial C n° 429 du 2 novembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABRADOR FINANCE S.A.

INANCIAL ENGINEERING

Signature

(46802/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

NEW CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 47.567.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2001 ce qui suit:

- La démission de Monsieur Jean-Pierre Vandervaeren comme administrateur de la société est acceptée et pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

- La démission de Monsieur Serguei Krivenko comme administrateur-délégué est acceptée et pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

- Messieurs Serguei Krivenko, homme d'affaires, demeurant à 220098 Republic of Belarus, Minsk, Slabadsкая Str., 21, et Alexander Popovich, homme d'affaires, demeurant à 117296 Russia, Moscow, Universitetsky aven., 9, sont nommés nouveaux administrateurs de la société et leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'an 2001.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 555, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46869/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LAWSUN GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7249 Bereldange.

R. C. Luxembourg B 71.195.

Constituée par-devant M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 816 du 3 novembre 1999, modifié par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2001, acte en cours de publication.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAWSUN GROUP, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(46807/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LIBRAIRIE CLAIR CHENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 22 septembre 2000, vol. 136, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46816/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LIBRAIRIE CLAIR CHENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 22 septembre 2000, vol. 136, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46815/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LIBRAIRIE CLAIR CHENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 22 septembre 2000, vol. 136, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46814/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LIBRAIRIE CLAIR CHENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 22 septembre 2000, vol. 136, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46813/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LIBRAIRIE CLAIR CHENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 22 septembre 2000, vol. 136, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46812/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 56.875.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juillet 2001 que:

Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Le capital social a également été augmenté à concurrence de EUR 2.106,48, pour le porter à EUR 250.000,00 par incorporation des bénéfices reportés, sans émission d'actions nouvelles et est à présent représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 250,00 chacune.

L'article 5 alinéas 1 et 2 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46808/802/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 56.875.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	(336.728 LUF)
- Résultats reportés.	26.835.445 LUF
- Report à nouveau	26.498.717 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

Signature.

(46809/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

MUFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.963.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 15 novembre 1999

Le Conseil d'Administration décide le renouvellement des mandats de Monsieur Derek S. Ruxton, Monsieur Jean van de Kerchove et MAN CHING INVESTMENTS LTD, administrateurs de la société pour une durée de 5 ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46859/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

MUFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.963.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 26 juin 2000

Le Conseil d'Administration décide le renouvellement du mandat de MAZARS & GUERARD S.A., commissaire aux comptes de la société pour une durée de 5 ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46860/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LUXLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour LUXLIFE S.A.

O. Maingard

Administrateur-délégué

(46821/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

LUXLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.013.

EXTRAIT

Conformément aux quatrième, cinquième et septième résolutions, l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2001 à 11.00 heures après avoir approuvé les nominations, faites à titre provisoire par le conseil d'administration, de Monsieur Pierre Ahlborn en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Robert Reckinger et de Monsieur Michel Beauchesne en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Emmanuel Du Boullay, et les avoir nommés définitivement pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale décide de renouveler les mandats de l'ensemble des administrateurs arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2004 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2003.

Conformément à la sixième résolution, l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2001 à 11.00 heures décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises du Cabinet PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et ce pour l'année fiscale 2001.

Conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale en date du 29 juin 2001 à 11.00 heures délibérant à titre ordinaire, le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2000 s'élevant à 64.710.822 LUF, augmenté du report à nouveau antérieur de 10.385.706 LUF a été affecté, sur proposition du conseil d'administration, comme suit:

réserve légale	3.235.541 LUF
réserve indisponible	25.458.495 LUF
dividendes	46.402.492 LUF

Le report à nouveau antérieur de 10.385.706 LUF est affecté à la réserve indisponible conformément aux dispositions de l'article 174bis de la loi de l'impôt sur le revenu.

Suite à la réunion du 18 mai 2001, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2000 s'élevant à 64.710.822 LUF, augmenté du report à nouveau antérieur de 10.385.706 LUF comme suit:

réserve légale	3.235.541 LUF
réserve indisponible	25.458.495 LUF
dividendes	46.402.492 LUF

Le report à nouveau antérieur de 10.385.706 LUF est affecté à la réserve indisponible conformément aux dispositions de l'article 174bis de la loi de l'impôt sur le revenu.

Pour avis conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46822/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2001.

CORDIUS INVEST S.A., Société Anonyme, SICAV de droit belge - O.P.C.V.M.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 6, avenue Livingstone.
R. C. Bruxelles 613.510.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra le mercredi 16 janvier 2002 à 11.00 heures au siège social de la société à 1000 Bruxelles, avenue Livingstone 6, afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires
 2. Approbation des comptes annuels par compartiment actif au 31 octobre 2001, à savoir:
 - «Euro Medium Term», «Euro Bonds», «Euro Long Bonds», «Euro Corporate Bonds», «International Bonds», «Emerging Bonds», «European Convertible Bonds», «Belgium», «Italy», «Spain», «EMU», «EMU Small Cap», «Europe», «European Large Caps», «European New Equity Markets», «Emerging Europe», «UK», «US», «US Large Caps», «Japan», «Global High», «European Finance & Insurance», «Health Care», «Technology», «Food & Beverages», «European Consumer Goods & Services» (ex-Euro Consumer Goods), «Power Sources» (ex-Euro Energy), «Telecommunication» (ex-Euro Services), «Red Chips», «Emerging Markets», «EMU Value», «EMU Growth», «European Cyclical» (ex-Crelan Equity) et «Global Low» (ex-Crelan Mix).
 Proposition de décision: l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2001.
 3. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2001.
 - Proposition de décision: l'Assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation, pour chaque compartiment, des résultats de l'exercice clôturé le 31 octobre 2001.
 4. Décharge aux Administrateurs et aux Commissaires par compartiment.
 - Proposition de décision: l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et aux Commissaires pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 octobre 2001.
 5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour un terme d'un an.
 - Proposition de décision: L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs pour un terme d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
 6. Renouvellement du mandat du Commissaire
 - Proposition de décision: L'Assemblée décide de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE en qualité de Commissaire, représenté par Monsieur Jos Vlamincx, Réviseur d'Entreprises, pour un terme de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'exercice social de 2004.
 7. Divers.
 - Pour être admis ou se faire représenter à l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur, le 10 janvier 2002 au plus tard, soit au siège social de la Société, soit aux guichets des banques suivantes.
 - en Belgique:
 - BANQUE ARTESIA
 - CREDIT AGRICOLE
 - VDK Spaarbank
 - BANQUE BACOB
 - BANK J. VAN BREDA & C^o
 - EURAL S.A.-BANQUE D'EPARGNE
 - Au Grand-Duché du Luxembourg: ARTESIA BANK LUXEMBOURG S.A.
 - Aux Pays-Bas: BANQUE ARTESIA NEDERLAND N.V.
 - En France: BANQUE VERNES ARTESIA S.A.
 - En Suisse: BANQUE ARTESIA (SUISSE) S.A.
 - où des formules de procuration sont disponibles.
- Les décisions de l'Assemblée Générale seront prises quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.
- Chaque action confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.
- (05195/755/52) *Le Conseil d'Administration.*

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., a private limited liability company (société anonyme) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862, with registered office at 10, rue Antoine Jans in 1820 Luxembourg (hereafter the «Company»), are kindly invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, on 24 January 2002 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Creation of a new class of shares labelled «Series B Preference Shares», determination of the rights attaching thereto and determination of the conversion procedure of the Series B Preference shares into Ordinary Shares of the Company.
2. Acknowledgement that the Board of Directors of the Company is authorised to issue Ordinary Shares, Series A Preference Shares and/or Series B Preference Shares within the limits of the authorised share capital and is authorised to waive or cancel the shareholders' preferential subscription right in relation to the issuance of any such shares.
3. Acknowledgement of the report of the Board of Directors established in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the Luxembourg Corporate Act.

4. Amendments to articles 5, 7, 8, 9, 10, 19, 20, 21, 24 and 25 of the Company's Articles of Association and, to the extent necessary, restatement and renumbering of the Articles of Association in their entirety.
5. Setting of the number of directors of the Company of thirteen (13).
6. Appointment of a new director of the Company.
7. Miscellaneous.

The shareholders are hereby informed that a quorum of 50% of all the outstanding shares shall have to be represented at the meeting and that resolutions shall be passed at a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting including the vote of at least 60% of all the outstanding Series A Preference Shares.

I (00001/253/29)

The Board of Directors.

PERDIGAO OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.578.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 18 janvier 2002 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission et approbation du rapport du Conseil d'administration.
2. Soumission et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Soumission et approbation des comptes de l'exercice 2000.
4. Affectation du résultat.
5. Décision à prendre sur la dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (00003/509/18)

Le Conseil d'Administration.

PROFITRUST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 38.465.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am 18. Januar 2002 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Wirtschaftsprüfers
3. Billigung der Bilanz zum 31. Oktober 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Oktober 2001 abgelaufene Geschäftsjahr
4. Gewinnverwendung
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

I (00005/755/21)

Der Verwaltungsrat.

FRAZIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.908.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 février 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 décembre 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (05193/795/14)

Le Conseil d'Administration.

JANEK HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.

H. R. Luxemburg B 15.356.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 8 Februar 2002 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung von 10. Dezember 2001 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

I (05194/795/14)

Der Verwaltungsrat.

APOLLO GLOBAL DERIVATIVES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 69.863.

Im Einklang mit Artikel 25 Nummer 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) APOLLO GLOBAL DERIVATIVES findet die

ORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 14. Januar 2002 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 30. Juni 2001.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr, das am 30. Juni 2002 endet.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr, das am 30. Juni 2002 endet.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 8. Januar 2001 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

APOLLO GLOBAL DERIVATIVES

Der Verwaltungsrat

II (05109/250/24)

ALTIA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.526.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 15 janvier 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (05110/000/18)

Le Conseil d'Administration.

MILAN INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.527.

The Shareholders of MILAN INTERNATIONAL FUNDS are kindly invited to attend an

ANNUAL GENERAL MEETING AND AN EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be take place at the office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg on Monday, the 21st of January 2002 at 11.00 a.m. for the Extraordinary General Meeting, and at 11.30 a.m. for the Annual General Meeting, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:***A. Annual General Meeting:**

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at 30th September, 2001; allocation of the net results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

B. Extraordinary General Meeting:

Amendments of Article 23 D last paragraph of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The Board of Directors may reallocate any asset or liability previously allocated by them if in their opinion circumstances so require. The Corporation shall be considered as one single legal entity. Unless otherwise agreed upon with the Corporation's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all debts, liabilities and obligations attributable to it. Further, in respect of the relationship between the Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.»

The Meeting convened for the same purpose to be held on the 14th of December 2001 had to be adjourned.

Shareholders are advised that at this Meeting no quorum is required and the passing of the resolution requires the consent of two-thirds of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Annual General Meeting and the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the Company, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

II (05129/584/36)

The Board of Directors.

CONTRACTA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 janvier 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2001.
4. Divers.

II (05141/005/15)

Le Conseil d'Administration.

NOVALIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.763.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 janvier 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2001
 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
 5. Divers
- II (05142/795/16) *Le Conseil d'Administration.*
-

HOVRA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.485.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 janvier 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2001
 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
 4. Divers
- II (05143/795/14) *Le Conseil d'Administration.*
-

ODYSSEE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.523.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on January 15, 2002 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998, 1999, 2000 and 2001
 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
 4. Miscellaneous.
- II (05144/795/14) *The Board of Directors.*
-

SINOPIA MULTI BOND FUND - SINOPIA M.B.F., SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.601.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 14 January 2002 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorized Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 30 September 2001.
3. Dividend.
4. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 30 September 2001.
5. Directors' fees.
6. Any other business.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at that Extraordinary General Meeting has to deposit its shares for the January 9, 2002 the latest at the domicile of the Fund or at the following address: proxies are available at the domicile of the Fund.

In Luxembourg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (05146/755/28)

The Board of Directors.

COLLINS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 janvier 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} juillet 2001 à la date de la présente assemblée;
2. Démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes;
3. Divers.

II (05158/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MERCURY WORLD BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Senningerberg-Luxembourg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 23.040.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Mercury World Bond Fund («the Fund») will be held at 6D, route de Trèves, Senningerberg, Luxembourg at 11.00 a.m. on 15 January 2002 for the purposes of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Directors' and Auditors' reports.
2. To approve the financial statements for the year ended 31 August 2001.
3. To approve the proposal not to pay a dividend, as recommended by the Board.
4. To discharge the Directors from their responsibilities for all actions taken within their mandate during the year ended 31 August 2001 and to approve their remuneration.
5. To ratify the co-optation of Mr S Langebaek KBE and Mr J Reimnitz as Directors.
6. To re-elect Mr D Ferguson, Mr F Le Feuvre, Mr G Radcliffe, Mr K Togawa and Mr J-C Wolter as Directors.
7. To re-elect the Auditors.
8. To decide on any other business which may properly come before the meeting.

Voting

Resolutions on the Agenda of the Annual General Meeting may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the holders of Registered Shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy.
- Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Fund, to arrive not later than 11 January 2002. Proxy forms will be sent to registered Shareholders.

5 December 2001.

II (05172/755/30)

The Board of Directors.